

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 24 septembre 2020

No de dossier : 540603-19

Me Véronique Dubois
Secrétaire**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet :

- ✚ **Dossier de la Régie : R-4107-2019**
- ✚ **Demande de révision de Rio Tinto Alcan inc. de la décision D-2019-101 dans le dossier R-3996-2016 Phase 2**
- ✚ **Justification du délai pour déposer la demande de révision de la décision D-2019-101**

Chère consœur,

Nous donnons suite à votre lettre du 17 septembre dernier et plus particulièrement à la demande de la Régie de l'énergie d'exposer les motifs de notre cliente, Rio Tinto Alcan Inc. (« **RTA** »), justifiant le délai pour déposer sa demande de révision de la décision D-2019-101. À cet effet, nous déposons les documents suivants :

1. Argumentaire de RTA relativement au délai pour déposer sa demande de révision;
2. Autorités au soutien de son argumentaire;
3. Demande de révision amendée de RTA et déclaration sous serment à son soutien.

Dans l'éventualité où le Coordonnateur de la fiabilité maintiendrait toujours sa demande de contre-interroger Monsieur Daniel St-Onge sur les motifs invoqués dans sa déclaration sous serment, ce dernier se rendra disponible le 6 octobre lors de l'audience. De plus, à moins que le Coordonnateur de la fiabilité vous informe qu'il retire sa demande en irrecevabilité de la demande en révision de RTA, nous proposons à la Régie de l'énergie de trancher cette question en début d'audience.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.Pierre D. Grenier
PDG/cb
p.j.c.c. Me Éric Dunberry, NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
Me Jean-Olivier Tremblay, HYDRO-QUEBEC, AFFAIRES JURIDIQUES